

Conseil des affaires francophones
du district bilingue de Bienne CAF
Faubourg du Lac 45
Case postale 299
2501 Bienne

1152

Le 28 août 2013 FIN C

Rapport EOS 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,



Le Conseil-exécutif vous remercie de votre courrier du 5 juillet dernier. Au cours de ces derniers mois, il a, dans le cadre d'un processus intensifié, soumis l'offre de services et les structures du canton de Berne à une analyse critique. Il a ensuite présenté les résultats de ses travaux au public et aux médias avant les vacances d'été. Le train de mesures EOS va maintenant être discuté au plan politique par le parlement, d'abord au sein de la Commission des finances, puis par le Grand Conseil dans sa session de novembre prochain.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les questions que vous lui avez posées dans votre lettre du 5 juillet:

Mesure 5.2 : Suppression de la contribution en faveur du bilinguisme versée aux Services psychiatriques Bienne-Seeland

Les traitements hospitaliers sont désormais rémunérés par des forfaits axés sur les prestations, comme l'exige le nouveau financement hospitalier introduit lors de la révision de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Basés sur des structures uniformes pour l'ensemble de la Suisse, ces forfaits sont pris en charge à raison de 45% au maximum par les assurances-maladie et de 55% au moins par les cantons. Selon l'article 49, alinéa 3 LAMal, la rémunération ne comprend pas les parts que représentent les coûts des prestations d'intérêt général, à la charge des cantons. Le Conseil-exécutif est d'avis que les frais liés au bilinguisme n'en font pas partie. En effet, les soins médicaux ne peuvent être prodigués qu'à la condition que personnel soignant et patientes et patients se comprennent. Le gouvernement estime dès lors que les dépenses entraînées par le bilinguisme (et notamment par l'interprétation) dans le cadre des prestations fournies par un établissement bernois à la charge de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal, sont comprises dans les forfaits et ne doivent pas être rémunérées séparément. Si le Conseil-exécutif soutient l'application rigoureuse des prescriptions fédérales, il est conscient des difficultés qu'elle peut engendrer. C'est pourquoi il a placé la mesure EOS 5.2 proposée au Grand Conseil dans le panier 2, soulignant ainsi sa volonté de cultiver le bilinguisme.

Mesure 17.6 : Ecole supérieure de commerce, recentrage sur la maturité professionnelle

Une classe alémanique et une classe francophone par volée sont concernées par la fermeture de la filière école de commerce avec CFC. Des solutions différentes ont été prévues pour les jeunes germanophones et les jeunes francophones. Pour les jeunes germanophones, on peut partir du principe qu'ils trouveront des places d'apprentissage adaptées dans la région de Bienne et qu'ils ne seront dès lors pas obligés de fréquenter une offre à plein temps. Les jeunes francophones, rencontrant généralement plus de difficultés à trouver une place d'apprentissage, auront toujours la possibilité de suivre la filière école de commerce avec CFC à l'ESC de La Neuveville ou au ceff de Tramelan.

Dans sa décision, le Conseil-exécutif prend ainsi en compte les réalités différentes des deux parties du canton en prévoyant deux solutions différentes. En outre, il considère que le trajet pour se rendre à La Neuveville ou à Tramelan avec les liaisons ferroviaires existantes ainsi que les frais de transport associés sont tout à fait raisonnables pour les élèves biennois, d'autant que nombreux sont les jeunes de ces communes à effectuer les trajets inverses pour rejoindre une école biennoise. Nous soulignons par ailleurs que, même avec la mise en œuvre de cette mesure découlant de l'EOS, le nombre d'offres de formation à temps plein dans la partie francophone du canton de Berne reste supérieur à la moyenne de la Suisse romande.

Mesure 18.5 : Réorganisation des gymnases de Bienne et de Thoune

Nous sommes conscients du fait qu'une réorganisation entraîne toujours la perte d'un pan de la culture des écoles. Dans le même temps, une nouvelle structure est aussi l'occasion de voir naître quelque chose de nouveau. Les réorganisations des écoles de Thoune et de Bienne sont nécessaires dans le contexte actuel car elles généreront des économies annuelles de l'ordre d'un million de francs, et ce sans que l'offre de formation ne soit réduite pour les futures générations d'élèves.

S'agissant de la réorganisation des gymnases biennois, nous pouvons vous assurer que nous ferons en sorte que dans la mise en place de la nouvelle structure, le savoir-faire et l'expérience des trois gymnases, en particulier de celui de la rue des Alpes en matière de culture du bilinguisme et de filières bilingues, soient repris et mis à profit. L'objectif de la réorganisation est entre autres de maintenir le niveau de qualité atteint dans la formation, aussi bien dans les filières unilingues que dans les filières bilingues. La réorganisation offre la possibilité de proposer l'ensemble des filières bilingues sur un même site et ainsi de créer un véritable centre de compétences dans ce domaine. Nous y voyons même l'opportunité de renforcer à long terme la formation bilingue.

Mesure 21.3 : Diminution de la contribution versée à la HEP-BEJUNE

Dans le cadre des discussions portant sur le budget 2014 qui ont eu lieu lors de la séance du Comité stratégique du 5 avril dernier, le directeur de l'INS a clairement informé ses collègues neuchâtelois et jurassienne que des mesures d'économie seront prises dans les années à venir par notre canton. Il a informé le Comité stratégique que les budgets de la PHBern ont été, pour leur part, considérablement réduits ; il a rappelé que les formations proposées par la HEP-BEJUNE sont en moyenne significativement plus chères par étudiant. Ainsi, si le canton de Berne peut accepter que les coûts par étudiant soient plus élevés compte tenu de la spécificité de la HEP-BEJUNE, il ne pourra justifier à moyen terme une augmentation des dépenses et il faut plutôt s'attendre à une réduction de ces dernières. Il est cependant à noter que la mise en œuvre de la réorganisation des sites de formation de la HEP-BEJUNE entraîne une réduction des coûts et que cette évolution permettra très probablement d'absorber en grande partie la mesure d'économie visant la HEP-BEJUNE proposée dans le rapport EOS. Comme chaque année, le CAF et le CJB seront consultés dans le cadre de la procédure des arrêtés du Conseil-exécutif portant sur l'autorisation des dépenses annuelles à venir.

Espérant avoir ainsi répondu à vos questionnements, le Conseil-exécutif vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL-EXECUTIF

Le président:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ch. Numbani'.

Le chancelier:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. ...'.